

SEANCE DU VENDREDI 12 AVRIL 2024

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
10	10	10

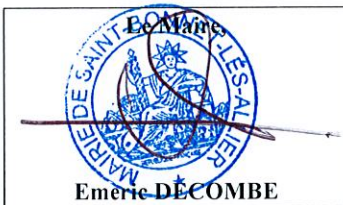
Délibération n°12042024-010

Date de la convocation

Le 05/04/2024

Objet de la délibération

**ATTRIBUTION D'UN
EMPLACEMENT POUR
L'IMPLANTATION D'UN
DISTRIBUTEUR
AUTOMATIQUE DE
PIZZA**



Eméric DECOMBE
Signature et cachet

L'An deux mille vingt-quatre, le vendredi 12 avril à 18h30 en Mairie de Saint Bonnet les Allier
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur DECOMBE Emeric, Maire de SAINT-BONNET LES ALLIER.

Présents : M. AMBLARD Patrick, M. DECOMBE Emeric, M. DOMAS Philippe, M. FERREIRA Manuel M. LABONNE Didier, Mme TARRIT Maryse, Mme BONHOMME Sabrina, M. DUMONT Fabrice, Mme MEUNIER Elise

Absents (excusés) : Mme AUXERRE Céline représentée par M. Fabrice DUMONT.

Secrétaire de séance : M. Fabrice DUMONT

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le projet de la société JUST QUEEN, qui propose d'implanter un distributeur automatique de pizzas, d'une surface de 9 m² environ, sur le territoire de la commune de SAINT BONNET LES ALLIER.

Il donne lecture d'un projet de convention exposant l'ensemble des conditions de cette installation qui se fera moyennant le versement d'un loyer annuel de 2 400 € au profit de la commune.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE, par 9 voix pour et 1 abstention :

- D'approuver le projet d'installation d'un distributeur automatique de pizzas sur la commune par la société JUST QUEEN ;
- De définir précisément l'emplacement attribué vers la salle polyvalente avec la preneuse ;
- D'approuver la convention avec la société JUST QUEEN ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme